

Dossier de Presse



13^{es} Journées nationales prison 20 au 26 novembre 2006 LA PRISON... S'EN SORTIR !

Sommaire

● Et vous, que feriez-vous ?	2
● Témoignage	3
● Communiqué de presse	4
● Pourquoi faut-il se poser la question de la réinsertion ?	5
● Lutter contre la récidive ou comment faire de la prison un temps utile ?	6-8
● L'événement	9
● Les initiatives locales et régionales	10-13
● Les différents acteurs du Groupe national de concertation prison (GNCP)	14-16
● Quiz prison : testez vos connaissances	17-18
● Quiz prison : réponses au questionnaire	19-20

GROUPE NATIONAL DE CONCERTATION PRISON

ANVP - AUMÔNERIES CATHOLIQUE ET PROTESTANTE - CROIX-ROUGE FRANÇAISE
FARAPEJ - FNARS - GENEPI - SECOURS CATHOLIQUE - UFRAMA

Contacts Croix-Rouge française

Emmanuelle Soublin : 01 44 43 12 07
Sandrine Poutonnet : 01 44 43 12 80
service.presse@croix-rouge.fr



Un ami vous demande de recevoir M. X qui cherche un stage au sein d'une entreprise comme la vôtre. Il vous indique qu'il vient de sortir de prison et vous demande de lui donner un coup de pouce.

- Vous trouvez une excuse pour ne pas donner suite.
- Vous transmettez sa candidature par courrier interne à la personne en charge des recrutements.
- Vous décidez de donner sa chance à M. X et le recevez.



« La captivité est un hiver sans fin, un esclavage qui ne comporte que la faculté de se mouvoir dans un rectangle de terre pelée.

L'existence d'un prisonnier est faite d'immenses intervalles séparant des riens ; de mornes méditations émanant d'un esprit asphyxié dans une atmosphère de prison ; de tristes sentiments refoulés dans un cœur saturé de rancune ; de colères subites et nerveuses maintenues sous pression dans un corps flétri par un état miséreux. Cette vie ne se raconte pas, elle est vide, elle est creuse. C'est une tranche de quelques années à rayer, à supprimer brutalement. Le corps sort de cette aventure vieilli et las mais il n'a pas vécu. »

Raymond, Tournai

Témoignage extrait de *Paroles de détenus*, édition Libro, 2000.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 20 novembre 2006

**85 000 personnes sortent de prison chaque année.
Quel sort leur réserve la société ?**

Le Groupe national de concertation prison (GNCP), collectif rassemblant une dizaine d'associations et les aumôneries de prisons, lance ce jour les « Journées nationales prison » organisées du 20 au 26 novembre partout en France.

Destinées à informer le grand public sur la réalité du monde carcéral, elles visent principalement à sensibiliser les citoyens aux problèmes de la prison en France avec un double objectif : modifier progressivement leur regard et contribuer à changer leur comportement vis-à-vis des sortants de prison.

Intitulées « La prison... s'en sortir », ces journées nationales invitent chaque citoyen à s'interroger sur le rôle qu'il peut jouer et la place qu'il devrait tenir dans la réinsertion des sortants de prison.

Au lendemain de la diffusion des résultats d'une enquête menée auprès des détenus, un constat accablant s'impose : la prison ne remplit pas sa mission de réinsertion et son fonctionnement enferme les personnes incarcérées dans une spirale de déresponsabilisation, de perte d'autonomie et de manque d'initiative. Il n'est pas étonnant qu'à la perspective d'être remises en liberté, de nombreuses personnes détenues éprouvent une profonde angoisse. Si les sortants de prison étaient accueillis plus favorablement par les citoyens, nul doute que leur intégration en serait facilitée.

Rendez-vous partout en France du 20 au 26 novembre, autour d'animations tels que des soirées ciné-débat, cafés philo, expos d'œuvres de personnes détenues,... ouvertes à tous et gratuites. Une façon originale et subtile de prendre conscience du combat que mènent les associations en milieu carcéral.

À titre d'exemple :

- Des étudiants bénévoles du Gènepi animent au cours de l'année un atelier « CV, lettres de motivation, simulation d'entretien d'embauche » auprès de personnes détenues à la maison d'arrêt du Val-d'Oise. En outre, des professeurs de marketing, logistique et comptabilité interviennent pour conseiller les personnes détenues sur la meilleure façon de valoriser leur candidature.
- Une nouvelle annexe de la Croix-Rouge française à Perpignan accueille les sortants de prison dans le cadre d'un programme mêlant formation, aide à l'emploi et médiation sociale. Elle s'est récemment intégrée à un réseau intranet d'offres d'emploi et de formations sur l'ensemble du département, en partenariat avec les organismes locaux œuvrant dans ce sens.
- L'Uframa, à travers l'action de l'association d'accueil « Arc-en-ciel » héberge dans une maison à Rennes les familles et amis venant rendre visite à une personne détenue lors des parloirs ou venant assister à un procès. Les détenus permissionnaires et les personnes en travaux d'intérêt général (TIG) peuvent également y être accueillis. Ce lieu contribue ainsi à resserrer les liens entre les détenus et leurs familles, liens essentiels à une future réinsertion.

**Pour plus d'informations, contactez le service Presse de la Croix-Rouge française
Emmanuelle Soublin : 01 44 43 12 07 ou Sandrine Poutonnet : 01 44 43 12 80**



Pourquoi faut-il se poser la question de la réinsertion ?

« Des réunions de préparation, réunissant la direction, les services sociaux, des représentants du monde du travail, des organismes d'hébergement et les détenus proches de leur libération devraient être organisées. Cela permettrait peut-être d'éviter ce que j'ai déjà vu à plusieurs reprises : un détenu libéré sans avoir pu prévenir personne, complètement démuné, dans une ville inconnue, et qui réintègre sa cellule dès le lendemain matin après avoir été arrêté pour vagabondage »

Jacky, centre de détention de Muret (Haute-Garonne), février 2006
Témoignage extrait de *Dedans Dehors*, Revue de l'OIP, 2006

Avec 85 000 détenus qui sortent de prison chaque année, c'est autant de personnes amenées à se réinsérer dans notre société. Aussi, pour que ce retour soit réussi, chaque individu doit pouvoir sortir dans de meilleures conditions qu'il n'est entré : quel est le sens de ce retour si il retrouve la précarité sociale, financière, psychologique, familiale,... qui a souvent eu un lien direct avec son incarcération ? La prison devrait être en mesure de rendre à la société des personnes responsables, capables de mener une vie exempte de crime (1).

Dans la réalité, cette mission de réinsertion que devrait mener la prison, loin d'être une priorité, est sacrifiée au bénéfice des missions de garde et de sécurité. L'évasion d'un prisonnier est vécue par l'Administration pénitentiaire comme un échec, alors que la sortie sans aucune préparation d'un condamné livré à lui-même, pratiquement sans aide, semble une fatalité.

Or, plus on accompagne, moins on court le risque d'une récidive. Dans l'intérêt des personnes détenues comme dans celui de la société, et dans le respect des droits des victimes, l'exécution des peines doit favoriser l'insertion et la réinsertion des personnes condamnées. Or, dans les affaires de violence volontaire sur adulte, par exemple, on constate 45% de taux de retour en prison. Ce chiffre tombe à 33% lorsque les personnes condamnées sont sorties de prison dans le cadre d'une libération conditionnelle (2), c'est-à-dire une sortie de prison encadrée et prévoyant des mesures d'accompagnement de la personne. Comment expliquer le décalage entre des politiques publiques affichant des objectifs concrets de réinsertion et le faible usage des différents moyens qui permettent cette réinsertion ?

Le système pénitentiaire ne peut être tenu pour seul responsable de l'éventuelle récidive. Redonner aux personnes qui sortent de prison une place dans la société dépasse le rôle même de la prison. C'est la société dans son ensemble qui doit être capable d'accueillir et d'intégrer ceux qui ont passé du temps derrière les barreaux : les citoyens devraient tous se sentir responsables de l'accueil des sortants de prison.

Lorsqu'on condamne quelqu'un à la prison, il ne faut jamais oublier qu'il est voué un jour à en sortir. Alors comment faire de la prison un tournant dans la vie de ces personnes, plutôt qu'une impasse ?

Les journées nationales prison posent la question et ouvrent le débat.

(1) Conseil de l'Europe, Règles pénitentiaires européennes (102.1) adoptées le 11 janvier 2006.

(2) Base de données « Prisonniers du passé », Annie Kensey/Pierre Victor Tournier, avril 2005.



Lutter contre la récidive ou comment faire de la prison un temps utile ?

« Après avoir passé treize ans et demi en prison, il va me falloir un temps de réadaptation à la vie de l'extérieur. J'ai sur mon pécule de libération 225 euros et personne de ma famille pour m'accueillir à la sortie, ni même m'aider financièrement. Que pourrais-je faire avec cette somme en poche ? Cette situation ne peut conduire qu'à la récidive. Mais il est plus facile de nous le reprocher que de comprendre ce qui n'a pas marché et, surtout, d'avouer que personne ne veut rien faire. »

B., centre de détention de Mauzac (Dordogne), février 2006.
Témoignage extrait de *Dedans Dehors*, revue de l'OIP, 2006

Lutter contre la récidive, c'est développer tous les moyens de lutte pour la réinsertion :

- **Garantir des conditions de détention satisfaisantes** en particulier en termes d'hygiène, de salubrité, d'intimité et de dignité. La prison ne doit plus être un lieu d'humiliation où s'additionnent les atteintes à la dignité de la personne. La prison a un coût, la personne détenue doit donc avoir la possibilité de travailler pour couvrir tous les frais qui lui permettent de vivre dignement.
- **Favoriser le maintien des liens familiaux** qui permettent à la personne détenue de tenir le coup psychologiquement et d'être accompagnée dans la phase de réintégration à la collectivité.
- **Organiser la prison afin qu'elle soit un temps utile** de réflexion et de restructuration de la personne. La personne détenue doit sortir de prison meilleure qu'elle n'en est entrée.
- **Préparer la sortie dès l'entrée en prison.** La personne détenue doit être conseillée sur son orientation professionnelle, voire bénéficier d'une formation, levier de compétence et de réinsertion, dès sa sortie.

Aidons les citoyens à combattre les idées reçues d'une société qui considère encore aujourd'hui la prison comme un tabou. Informons-les sur la réalité carcérale et les actions menées par les associations et les aumôneries du GNCP



Lutter contre la récidive ou comment faire de la prison un temps utile ?

● L'argent du contribuable ne sert pas à payer le confort des personnes détenues

Aujourd'hui les acteurs du monde pénitentiaire, comme celui des politiques, s'accordent pour dire que les prisons sont vétustes et que les conditions de détention dans les prisons françaises sont inacceptables. « Prisons : une humiliation pour la République » titrait le rapport d'un sénateur en 2000. Or la prison ne doit pas être une machine à récidive.

La superficie moyenne d'une cellule est de 9 m². En maison d'arrêt, certaines cellules accueillent jusqu'à trois détenus et ouvrent ainsi la porte à une promiscuité déshumanisante ! Pourtant, l'encellulement individuel est un droit, non respecté en maison d'arrêt. La surpopulation des prisons françaises est un problème grave et inquiétant : le taux d'occupation dépasse parfois 200 %.

● La prison n'est pas un hôtel où les personnes détenues sont nourries, logées, blanchies

Un détenu a besoin en France de 150 à 200 euros par mois pour vivre (1) . Contrairement aux idées reçues, tout se paye en prison. Les personnes détenues sont obligées d'acheter les produits d'hygiène et d'entretien mais aussi parfois les compléments alimentaires (dernier repas servi à 18 heures). Ceux qui souhaitent bénéficier d'une télévision doivent payer (32,50 euros par mois). Rappelons aussi que nombre de personnes détenues doivent verser des indemnités aux victimes. Dans ce contexte, une personne incarcérée devrait avoir la possibilité de travailler. Or, seule une minorité (moins de 40 %) peut accéder à un travail (2), la demande d'emploi étant largement supérieure à l'offre.

● Interdire la possibilité de voir sa famille pour durcir la peine n'est pas un bon calcul

Ne pas entraver les liens entre les personnes détenues et leurs familles est primordial dans le processus de réinsertion. La seule privation doit rester celle de la liberté d'aller et venir. Pendant la détention, aider une personne incarcérée à renouer ou conforter ses liens familiaux et amicaux permet de donner un sens à sa vie et de se reconstruire. Or, trop souvent encore, la prison est vécue comme un lieu d'isolement. La France détient le triste record européen en matière de nombre de suicides : 122 suicides en prison en 2005 (2).

Autre donnée alarmante : la surmortalité des ex-détenus dans la 1^{re} année suivant leur libération par rapport à la population générale (3).

● À ce jour, il existe près de 140 lieux d'accueil pour les familles en attente de parler dont 28 avec hébergement de nuit dont la majorité est fédérée par l'Uframa. Un annuaire est à disposition des familles.

● La Croix-Rouge a mis en place une ligne de téléphonie sociale, Croix-Rouge écoute les détenus (CRED), destinée aux personnes condamnées. Cette ligne, anonyme et gratuite, permet de prévenir le sentiment de désespoir et les actes de suicide, trop fréquents en milieu pénitentiaire. 60 établissements pénitentiaires seront reliés à ce dispositif en 2008.

(1) Source : Rapport Loridant, p. 34.

(2) Source : Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire.

(3) Source : J. Prudhomme, P. Verger et M. Rotily, Fresnes. Mortalité des sortants, OFDT, Focus, déc. 2003.



Lutter contre la récidive ou comment faire de la prison un temps utile ?

● La prison n'a pas pour seule vocation la garde des personnes incarcérées

Dans l'esprit des citoyens, la mission de la prison se réduit à la seule fonction de garde des personnes privées de liberté par décision de justice. Or, la réinsertion sociale des personnes détenues fait partie intégrante de ses obligations (art. D. 188 et D. 189 du code de procédure pénale).

Hélas, les faits convergent avec l'idée que se fait l'opinion publique de la prison : peu, voire aucuns moyens ne sont mis en place aujourd'hui dans les prisons pour assurer cette fonction essentielle en faveur de la réinsertion sociale des personnes détenues.

La Farapej met en place différentes actions pendant la détention ou à la sortie de prison :

- Depuis 6 ans, à Bapaume, l'association a mis une logique de parcours qui consiste avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), le conseiller d'insertion et de probation (CIP), à intervenir en détention en amont de la sortie, par des rencontres régulières, pour déterminer les besoins, préparer les permissions de sortie ou les libérations conditionnelles...
- À Amiens, elle héberge à leur libération des sortants de prison, en logement isolé ou en collectivité et leur propose du travail soit dans son chantier d'insertion de maraîchage, soit - en coordination avec tout un réseau d'associations - une formation et/ou un travail.
- En Ile-de-France, elle propose depuis 1995 une alternative à l'incarcération dans le cadre d'une prise en charge socio-éducative globale. Les personnes sont accueillies dans le cadre d'un contrat aidé (CAE). Elles sont intégrées au sein d'une municipalité ou au pôle « insertion » de la Farapej.

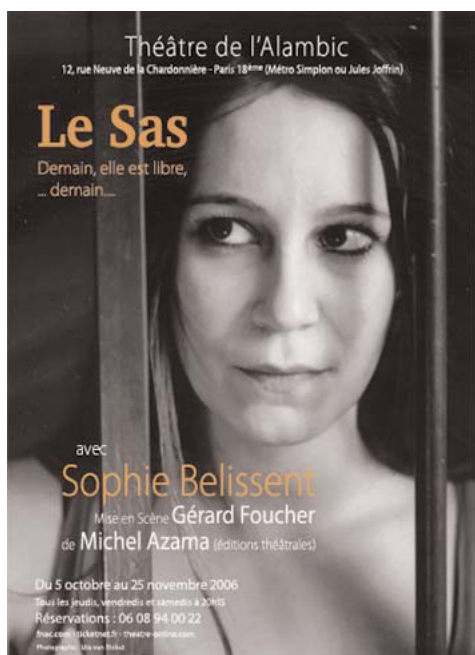
« L'administration ! Elle n'a pas mission de faire de la réinsertion, sa vocation première est d'utilité publique, celle de garder les détenus, d'empêcher qu'ils s'échappent, de les soumettre à un règlement drastique, de punir les débordements, de contrôler leurs faits et gestes, et pour ce, elle dispose de toute une panoplie d'instruments plus ou moins assujettie au droit de l'homme. On lui a confié des individus au ban de la société, non désirables. Le contexte est l'ordre et la punition. »

Joël

Témoignage extrait de *Paroles de détenus*, édition Librio, 2000.



L'événement



Un acte, une cellule, un personnage.

Depuis seize ans, elle est enterrée vivante dans ce monde de l'enfermement.

Demain matin, sa peine purgée, elle sort.
Demain, elle est libre.

Cette nuit est la dernière qu'elle passera en prison, dans la cellule des partantes.

Tour à tour hargneuse, angoissée, rieuse, gaie, tendre et triste, elle gamberge, elle revit, elle nous fait partager ses peurs et ses joies, avant le grand face-à-face avec la liberté.

Sophie Belissent, seule en scène, bouleversante de sincérité et d'humour.

Théâtre de l'Alambic

Rue Neuve de la Chardonnière - Paris 18^{ème}
(entre rue du Simplon et rue Championnet)

Du 5 Octobre au 25 novembre 2006,
tous les jeudis, vendredis et samedis à 20h15

Tarif unique : 17€
Tarifs spéciaux : 12€ (étudiants, moins de 26 ans, chômeurs)

Métro : ligne 4 (Simplon) ou ligne 12 (Jules Joffrin)
Bus : ligne 85 (Albert Kahn) ou lignes 31 et 60 (Marcadet-Poissonniers)

Réservations : 06 08 94 00 22

Autres points de vente : Virgin, Fnac

A l'occasion du lancement des **13^{es} Journées nationales prison**, le Groupe national de concertation prison organise une soirée-débat le **lundi 20 novembre** :

La soirée débute par une pièce de théâtre « Le Sas »

Suivie d'un débat sur le thème de:

la préparation à la sortie de prison et la réinsertion

avec :

- Gérard Foucher, metteur en scène de la pièce « Le Sas »
- Sébastien Laurent, normalien, membre du GENEPI (groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées)
- Éric Martin, juge d'application des peines à Argentan (Orne) et secrétaire général de l'ANJAP (association nationale des juges d'application des peines)
- Philippe Pottier, président de l'association française de criminologie et adjoint au sous-directeur à la direction de l'administration pénitentiaire.



Les initiatives régionales et locales

Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

● NIORT

Forum débat le jeudi 23 novembre de 17 heures à 20 heures à l'IUT de Niort organisé par les étudiants en partenariat avec la Croix Rouge française

Contact : Mireille Guérineau au 05 49 24 23 31

● PAU

Exposition de cellule sur le parvis du palais de justice

Contact : GENEPI au 01 45 88 37 00

Auvergne - Rhône Alpes

● LYON

Le GLCP (ANVP, ASEPEL, Aumôneries Catholique et Protestante, AUXILIA, COMPANIO, GENEPI, FARAPEJ, Accueil SAN MARCO, Croix Rouge française, Secours Catholique) organise le **samedi 25 novembre de 10 heures à 18 heures**, Place StJean à Lyon 5e (sous chapiteau), avec le soutien de la Ville de Lyon, du conseil général du Rhône et la participation de M. Romain ÉTIENNE du collectif ITEM **une exposition de photographies « Des Murs et des Mots »** de Romain ÉTIENNE du Collectif ITEM et une présentation des Associations du Groupe Local de Concertation Prison.

- **11 heures : Inauguration de la journée Nationale des Prisons** en présence de SE le Cardinal Philippe BARBARIN, Cardinal archevêque de Lyon, Gérard COLLOMB, sénateur maire de Lyon, Michel MERCIER, sénateur et président du conseil général Anne-Marie COMPARINI, députée et conseillère régionale, Alexandrine PEYSSON, maire du 5e arrondissement, Michel HAVARD, conseiller général du 5e arrondissement

- **15 heures : Conférence-débat** sur le thème « La prison : punition pour qui ? » au Temple du Change, animée par M. Pierre-Victor TOURNIER, directeur de recherches au CNRS et spécialiste des questions pénitentiaires.

● SAINT-ÉTIENNE

Chapiteau sur place publique avec exposition cellule

Contact : GENEPI au 01 45 88 37 00

● VALENCE

ARAPEJ DROME (Farapej), avec le soutien de HALTE AMITIÉ, organise le 23 novembre une **soirée ciné-débat** avec la projection d'un film au KRACH

Basse Normandie - Bretagne - Pays de la Loire

● ALENÇON

Soirée ciné-débat le 21 novembre à 20 h 00 organisée par le Groupe local de concertation prison (Croix-Rouge française, Secours catholique, ANVP, aumônerie...) : diffusion du film « Fugues carcérales »

Lieu : Centre de formation de la Croix Rouge - 5, rue du Gué-de-Gesnes à Alençon

Intervenants : M. Arnaud Bernard (Directeur du SPIP de l'Orne), M. Raji (Directeur de la Maison d'arrêt), M. Rialand (Juge d'application des peines). Contact : Marie-Claude Brouillard au 02 33 31 67 00

● BREST

Un collectif - Les aumôneries de prison, l'ANVP, ÉMERGENCE (Farapej, Fnars), GENEPI, LDH, organise le **22 novembre 2006 une conférence-débat** « La santé en prison : l'état sanitaire et les moyens mis en place à la MA de Brest », animée par un journaliste : intervention du Dr LARGEAU médecin inspecteur DASS 29 sur les droits des détenus, du Dr BORGA, représentant une association de familles de victimes, du Dr BODENNES moyens mis en place à la MA, avec des témoignages d'anciens détenus

● CAEN

Un collectif d'association (Aumôneries des prisons, La Maison Bleue, l'ATFS, l'OIP, le Secours catholique,...) et la section locale ANVP Manche Calvados organise une **manifestation sur la voie publique le samedi 25 novembre** sur le thème « la prison... s'en sortir »



Les initiatives régionales et locales

● NANTES

Un collectif de 14 associations : Aides, ANVP, Aumônerie du centre pénitentiaire de NANTES, Courrier de Bovet, Croix-Rouge française, L'Éclaircie, L'Étape, Familles et prisons St-Nazaire, GENEPI, la Ligue des Droits de l'Homme, l'OIP, Prison-Justice 44 (Farafej), Relais enfants parents incarcérés, Secours catholique organise le **samedi 18 novembre une animation** place du Commerce à Nantes, sous un chapiteau, avec outre les stands d'associations, des saynètes, et un débat avec les interventions de Marie Clé DESDEVISES, professeur à l'université de NANTES sur le classement sous condition, et un psychiatre du SMPR de Nantes
Contact : ÉTIENNE HERARD ej.herard@free.fr

● RENNES

Le collectif prison - Rennes -AJU, ANVP, ARC EN CIEL (Farafej), Aumônerie catholique et protestante des prisons, Courrier de Bovet, Enjeux d'enfants, GENEPI, Groupe MIALET (Farafej), OIP, Secours catholique, TI TOMM organise du 21 au 24 novembre 2006 plusieurs manifestations sur le thème « La prison, s'en sortir » :

- **mardi 21 novembre à 20 h 30**, « La prison, s'en sortir » **conférence-débat** avec Christine BOUTIN, Jacques FLOCH, au Champ de Mars

- **mercredi 22 novembre à 20 h 00**, **soirée documentaire** avec projection du film de Jean Michel CARRE « Prière de réinsérer » à la faculté de VILLEJEAN avec interventions de M. DREUSLIN - CL Habitat, de M. DAVOLEAU - ADSAO, Mme LEMENN - directrice d'un centre de formation, d'une éducatrice en toxicomanie, de Mme REYNAUD

- **jeudi 23 novembre à 20 h 00**, **soirée juridique** « Droits des personnes détenues à la réinsertion » à l'École des avocats, avec intervention de l'AJU (Aide juridique d'urgence)

- **vendredi 24 novembre à 20 h 00**, « Préparation à la sortie » **débats** au Carrefour 18 avec l'intervention d'un membre de l'OIP, d'une ex-personne détenue, un directeur de prison, un JAP

● VANNES

Soirée conférence-débat le 22 novembre à 20 h 30 organisée par un collectif associatif (Croix-Rouge française, Secours catholique, Habitat et humanisme, Emmaüs...) avec la participation de Gabriel Mouesca (Président de l'Observatoire international des prisons)

Lieu : Amphithéâtre A. Sauvy à l'IUT de Vannes

Contact : Yvette Bouland / yvette.bouland@wanadoo.fr

Bourgogne - Champagne-Ardenne - Franche-Comté

● CHALONS-EN-CHAMPAGNE

L'ANVP, le Secours catholique, Solidarité Prison Justice (Farafej) seront présents le samedi 26 novembre 2006 de 9 heures à 17 heures sur la place du marché à CHALONS pour une distribution de questionnaires et une journée de sensibilisation

● DIJON

Soirée ciné-débat le mardi 21 novembre organisée par le collectif « Dijon prison » (ACAT, Accueil Magenta, ANVP, Croix-Rouge française, Confédération syndicale des familles, GENEPI, LICRA, LDH, Mouvement le CRI, La mission locale, l'UDCFDT, Itinéraires Singuliers) à l'ELDORADO, cinéma d'arts et d'essai : diffusion du film « Fugues carcérales » en présence du réalisateur Janusz Mrozowski

Le samedi 25 novembre, place François-Rude, exposition de cellule

Contact : Michel Soulat au 03 80 73 35 48

● JOUX-LA-VILLE et AUXERRE

Le GLCP - ACAT, AFAPA, Aumôneries des prisons, ANVP, AMNESTY, La HALTE (Farafej), Secours catholique, organise :

- 23 novembre à AUXERRE, projection d'un film de France 3 au cinéma CASINO « Les résidentes » tourné au quartier de femmes de JOUX-LA-VILLE

- 25 novembre à AUXERRE : table ronde « La prison s'en sortir ! » avec un psychologue, un ancien détenu, un travailleur social

- 26 novembre à PRECY-LE-SEC la projection du film de France 3 « Les résidentes »

Contact : Guy GOBRI guy.17-12@wanadoo.fr



Les initiatives régionales et locales

Centre - Ile-de-France

● BLOIS

Soirée-conférence débat le 21 novembre à 19 h 30 organisée par l'ARAPEJ BLOIS (Farapej), avec la participation des Aumôneries des prisons et de l'ESPOIR d'ORLÉANS (Farapej)

Lieu : salle de l'Auditorium Abbé Grégoire

Intervenants : Serge Portelli, vice président du TGI Paris, et Alain Cugno, vice président de la Farapej

Contact : Christiane Pernin au 06 61 33 09 53 / E-mail : patpernin@wanadoo.fr

● BOIS-D'ARCY

Conférence-débat le **samedi 25 novembre** au centre culturel de Bois d'Arcy à 15 heures. Table ronde réunissant le SPIP de Versailles (Mme Lefébure), un JAP, l'entreprise d'insertion AGIR des Mureaux et le GENEPI, qui présentera en outre le site ENTREPRISONS

Contact : GLCP de la Maison d'arrêt de Bois d'Arcy - Yannick Le Corre au 06 13 08 67 23

● CHÂTEAUX

Conférence-débat le samedi 25 novembre à 15 heures « La prison, s'en sortir » organisée par le Secours Catholique, l'ANVP, les aumôneries catholiques et protestantes avec la participation du directeur départemental du SPIP, une épouse de détenu et le responsable de l'accueil famille le week-end

● FLEURY-MEROGIS

Accueil Solidarité Fleury (Farapej) regroupant des membres de l'ANVP, Arapej 91, Aumônerie catholique de Fleury, Conférence St Vincent de Paul, GENEPI, Justice prison aumônerie protestante, Secours catholique, SEP 91 organise :

- **samedi 18 novembre 2006** de 13 heures à 16 heures, dans la nouvelle maison d'accueil des familles de la maison d'arrêt (hommes) de FLEURY-MEROGIS **une rencontre d'échanges** avec les associations et les familles de détenus

- **mardi 21 novembre 2006**, de 20 h 30 à 22 h 30, à l'Espace Jean Wiener - Rue Robert Desnos (quartier des Aunettes) - 91700 FLEURY-MEROGIS, **une soirée information-débat** sur le thème « La prison... s'en sortir ! » avec les interventions de Yannick LE MEUR, DSPIP de l'Essonne, d'un JAP, de Serge, ancien détenu de FLEURY-MEROGIS

Contact : ASF au 06 60 19 28 99

● FRESNES

Soirée débat le jeudi 23 novembre de 17 h 30 à 20 heures organisée par ACTIF, ADFa, ANVP, Aumônerie catholique, Croix-Rouge française, l'Escale, GENEPI, Secours Catholique

Lieu : MJC de Fresnes, avenue du parc des sports

Intervenants : M. ISRAËL (1er adjoint au Maire de Fresnes) et des membres de l'Administration pénitentiaire

Contact : Maurice Chaillou au 06 80 53 79 56

● NANTERRE

La section Yvelines - Hauts-de-seine de l'ANVP (Bois-d'Arcy, Poissy, Versailles et Nanterre) organise le **mercredi 29 novembre à 18 heures** une projection - débat du film de Joseph Beaugregard « Les Avocats du Salopard » à la maison de l'Étang à Louveciennes (78)

Animation autour de la reconstitution d'une cellule à l'université de Paris X-Nanterre. Discussions autour du questionnaire organisées par le Genepi et l'ANVP

Contact : Dominique Field au 06 86 10 67 32

● PARIS

Soirée théâtre-débat le **lundi 20 novembre à 20 heures** à l'École normale supérieure (29, rue d'Ulm 7505 Paris) organisée par le GNCP avec la participation de Philippe Pottier (président de l'association française de criminologie et sous-directeur adjoint à la direction de l'administration pénitentiaire), Gérard Foucher (metteur en scène), Sébastien Leurent (bénévole au GENEPI) et un juge d'application des peines

Contact : Julien Lemarchand au 01 44 43 12 68



Les initiatives régionales et locales

Corse - Provence-Alpes-Côte-d'Azur

● MARSEILLE

Événement ciné-débat et théâtre d'improvisation le samedi 25 novembre à 14 heures

Lieu : 6 rue Senèque (perpendiculaire à la Canebière)

Intervenants : M. Piney (Directeur du SPIP des Bouches-du-Rhône), M. Portelli et Mme Scelle (magistrats)

Associations organisatrices : GENEPI, Centre Accueil des Beaumettes, Aumônerie, Croix-Rouge française

Contact : Araxie GAGACHIAN au 04 91 40 41 34

● TOULON

Les AMIS DE L'HOREB (Farapej) organisent une soirée rencontre-débat le lundi 20 novembre

Haute-Normandie - Nord-Pas-de-Calais - Picardie

● AMIENS

Le Groupe local de concertation prison regroupant l'ANVP, l'ARAPEJ Amiens, les Aumôneries des prisons, la Croix Rouge française, l'Escale, le GENEPI, le Secours catholique, organise le **6 décembre**, Salle Valentin Haüy, 93 rue Valentin-Haüy à AMIENS, un **débat** sur le thème « La prison, en sortir - La prison, s'en sortir ».

Interventions de la directrice de la prison, du DSPIP, du JAP, des associations l'APRÈS et L'ÎLOT

Exposition pendant 3 semaines à l'occasion du centenaire de la MA d'AMIENS

Contact : Hubert RUANT ruyanthubert@wanadoo.fr

● ÉVREUX

Le Secours catholique et l'aumônerie catholique, avec Les MYOSOTIS et GRAND LARGE -AARDE (Farapej) organisent une semaine « La prison.. s'en sortir ! » ou comment aider à s'en sortir ? : **soirée débat le 23 novembre à 19 heures** à la M.S.A. 32 rue Politzer à ÉVREUX-LA-MADELEINE, avec des interventions de M. Hervé MORIN, député de l'Eure (dispositions législatives), M. BERKANI, Procureur de la République (le détenu, la sanction, la prévention), Mme BEAUCHEMIN, Directrice (missions du SPIP), M. MAZET et DELOISON, chefs d'entreprises (expériences d'acteurs professionnels dans l'aménagement des peines).

● LILLE

Le Groupe Local de concertation prison regroupant l'ANVP, Auxilia, les Aumôneries des prisons, le GENEPI, Oxygène, Parcours de femmes (Farapej), Prison Justice 59 (Farapej), Trait d'Union (Farapej), organise le **30 novembre 2006** à la maison d'éducation permanente un débat « La prison, s'en sortir ! » axé sur le travail concret effectué par différents intervenants auprès des personnes détenues, des témoignages d'anciens détenus : interventions de Mme LECLERCQ, institutrice au quartier femmes de SEQUEDIN, d'une responsable du SMPR, de la déléguée régionale GENEPI sur un travail de fresque réalisé au quartier femmes.

Exposition d'œuvres de détenu(e)s

Contact : Karine BOCQUET karinebocquet@aol.com

● MAUBEUGE

L'association RELAIS PRISON SAMBRE-AVESNOIS (Farapej) organise le **22 novembre 2006** à 19 heures, à la maison Folie, place Vauban à MAUBEUGE, une projection du film « L'amour à l'ombre », suivie d'un débat avec la participation de Alain Michel BLANC, réalisateur du film

Contact : Georges SOBIESKI georges.sobieski@wanadoo.fr

Outre-mer

● LA RÉUNION

L'aumônerie protestante des prisons (Farapej) organise le **samedi 26 novembre 2006** à la salle des fêtes du 12^e km, au TAMPON (Ile de la Réunion), de 9 heures à 11 heures, un **débat** sur le thème « La prison...s'en sortir ! » avec des ateliers l'après-midi et une **exposition** documentaire.

Contact : Paul GRONDIN aum.protgrondin@wanadoo.fr



Le Groupe national de concertation prison (GNCP)

Le GNCP réunit, depuis bientôt dix ans, les représentants nationaux d'associations et des aumôneries de prison, afin d'échanger sur un certain nombre de préoccupations communes autour de l'univers carcéral. Fort de la diversité et de l'action de terrain de ses membres sur l'ensemble de la France, le GNCP approfondit certains sujets d'actualité dans le but de mener une action citoyenne commune relayée à l'échelon local par l'ensemble de ses réseaux.

Des valeurs communes

Les actions de ces différentes associations s'inscrivent toutes dans une démarche éthique et universelle fondée sur les droits de l'Homme. Ceci implique concrètement de :

- Reconnaître et respecter l'humanité de toute personne incarcérée : en aucun cas elle ne doit être réduite aux actes qu'elle a commis. La valeur de toute personne est toujours au-delà de ce qu'elle a pu faire.
- Croire que chacun, à la mesure de son histoire, a la possibilité de se réinsérer, de choisir de prendre sa vie en main. Croire, c'est-à-dire être prêt à s'engager pour atteindre cet objectif.
- Résister à toute forme de fatalisme lequel pousse à regarder les échecs plutôt que les capacités à se projeter dans la vie.
S'engager à ne faire aucune distinction entre les personnes, quels que soient leurs origines ou les actes qu'elles ont pu poser ; s'engager à ne faire aucun prosélytisme de quelque nature que ce soit.
- Résister à toute connivence avec le système en place qui consisterait à taire les dysfonctionnements évidents, et s'engager à en référer aux autorités concernées dans un esprit de dialogue et d'humanité.

Les différents acteurs du GNCP

● ANVP (Association nationale des visiteurs de prison)

L'Association nationale des visiteurs de prison a pour but d'aider moralement et matériellement les personnes détenues et leurs familles pendant la période de détention, et d'aider les personnes détenues à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération. L'ANVP regroupe un millier de visiteurs de prison, citoyens qui accompagnent les personnes dans l'élaboration de leur projet de vie dès le début de leur incarcération. La rencontre hebdomadaire entre le visiteur et la personne incarcérée se déroule dans un parloir avocat.

**ANVP - 1 bis rue de Paradis - 75010 Paris - Contact : Laurence Fayet - Tél. 01 55 33 51 25
fax 01 55 33 15 33 - anvpparis@free.fr - www.anvp.org**



Le Groupe national de concertation prison (GNCP)

● Aumônerie catholique des prisons

Présents sur l'ensemble des établissements pénitentiaires de France, les membres des aumôneries catholiques sont environ 500. Certains sont indemnisés par l'administration pénitentiaire, d'autres sont bénévoles, mais toutes reçoivent un double agrément : celui de l'évêque et du ministère de la justice. Les aumôniers ont la possibilité de rencontrer personnellement les personnes détenues dans leurs cellules, de célébrer des offices et de réunir les personnes détenues pour des groupes d'enseignements religieux. Leurs activités sont régies par les articles D.432 à D.439 du code de procédure pénale (CPP).

Aumônerie catholique des prisons - 106 rue du Bac - 75341 Paris Cedex 07 - Contact : Jean-Louis Reymondier - Tél. : 01 45 49 69 97 - fax : 01 45 49 69 78 - aum-prisons@cef.fr - <http://prison.cef.fr>

● Croix-Rouge française

La Croix-Rouge française mobilise ses délégations locales en vue de l'amélioration des conditions de vie des personnes placées sous main de justice, en particulier des plus démunies, et au maintien de leurs liens familiaux.

Contribuant aux actions de préparation à la sortie mises en place dans les établissements pénitentiaires, les actions de la Croix-Rouge française favorisent la réinsertion des personnes sortant de prison.

Croix-Rouge française - 98, rue Didot - 75694 Paris Cedex 14 - Contact : Julien Lemarchand julien.lemarchand@croix-rouge.fr - tél. : 01 44 43 12 68 - fax : 01 44 43 12 37 - www.croix-rouge.fr

● Farapej (Fédération des associations réflexion action prison et justice)

Aider les détenus et leurs familles à vivre ce moment difficile de leur existence, ainsi qu'à faire respecter leurs droits, limiter les effets déstructurant de la prison, réfléchir sur le sens de la sanction pénale, tels sont les objectifs de la soixantaine d'associations réunies au sein de la Farapej. 260 salariés et plus de 2 500 bénévoles agissent principalement dans le domaine de l'accueil des familles en attente de parler et l'accompagnement ainsi que l'hébergement des sortants de prison, ce qui contribue à prévenir la récidive. En 2005, les associations de la Farapej ont assuré plus de 450 000 accueils de familles et plus de 95 000 nuitées d'hébergement.

**Farapej - 68 rue de la Folie Régnault - 75011 Paris - Contact : Frédérique Clément
Tél. : 01 55 25 23 75 - fax : 01 55 25 23 76 - farapej@farapej.fr - www.farapej.fr**

● Fnars (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale)

La Fnars fédère 750 associations ou organismes gérant 2 200 centres et services dont 700 ont l'habilitation Aide sociale CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale). Les associations de la Fnars ont pour mission d'accueillir, d'héberger et de soutenir le projet d'insertion aussi bien des personnes en difficulté sociale, seules ou en famille, que des personnes placées sous main de justice. La Fnars s'est à l'origine fondée pour développer l'accueil et la prise en charge des personnes sortant de prison. Si les publics se sont diversifiés, la Fnars reste plus que jamais, à la fois dans sa politique et dans les faits, fidèle à sa mission d'origine.

**Fnars - 76 rue du faubourg-Saint-Denis - 75010 Paris - Contact : Juliette Laganier
Tél. : 01 48 01 82 00 - fax : 01 47 70 27 02 - fnars@fnars.org - www.fnars.org**



Le Groupe national de concertation prison (GNCP)

● GENEPI (Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées)

Afin d'œuvrer en faveur de la réinsertion sociale des personnes incarcérées, 1 200 étudiants bénévoles agissent. Le GENEPI, réparti en une soixantaine de groupes locaux, mène des activités socioculturelles et de soutien scolaire au sein de soixante-dix établissements pénitentiaires, ainsi que des actions d'information et de sensibilisation du public, afin de lutter contre les phénomènes de peur et d'exclusion trop souvent constatés à l'égard des sortants de prison.

GENEPI - 12 rue Charles-Fourier - 75013 Paris - Contact : Pierre Januel

Tél. 01 45 88 37 00 - fax : 01 45 88 96 87 - communication@genepi.fr/www.genepi.fr

● Secours catholique

Le département Prison-Errance du Secours catholique réunit 2 000 bénévoles qui assurent principalement une correspondance avec les personnes incarcérées, la confection de colis de Noël, l'accueil des familles en attente de parloir, l'accompagnement à la sortie (en lien avec les services sociaux) et une participation dans une soixantaine de commissions d'indigence.

Secours catholique - 106 rue du Bac - 75341 Paris cedex 07 - Contact : Jean-Yves Cado

tél. : 01 45 49 73 00 - fax : 01 45 49 94 50

dept-prison-exclusions@secours-catholique.asso.fr - www.secours-catholique.asso.fr

● Uframa (Union nationale des fédérations régionales des associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées)

L'Uframa est composée de 6 fédérations régionales regroupant 86 associations. Son action s'adresse à l'ensemble des associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées en France métropolitaine et d'outre mer, soit 137 structures d'accueil dont 29 avec hébergement de nuit. Ses objectifs se situent tant au niveau des associations de maisons d'accueil avec un programme de formation, des manifestations, des publications destinées aux personnes volontaires assurant l'accueil, qu'en direction des familles et proches de personnes détenues avec des études, des publications, des recommandations, en vue d'une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées par celles-ci.

Uframa - 8 passage Pont-Amilion 17100 Saintes - Contact : Tél. fax : 05 46 92 11 89

uframa@wanadoo.fr - <http://prochesdedetenus.listoo.biz>



Quiz prison : Testez vos connaissances

● La prison en chiffres

1. Combien de personnes sont aujourd'hui incarcérées en France ?
 250 000 100 000 60 000
2. Pour combien de places disponibles ?
 200 000 80 000 50 000
3. Combien de personnes sortent de prison chaque année ?
 100 000 85 000 10 000
4. Quelle est la durée moyenne de détention ?
 8 mois 15 mois 30 mois
5. Peut-on être incarcéré avant d'être jugé ?
 Oui Non
6. A votre avis combien y-a-t-il aujourd'hui de travailleurs sociaux (conseillers d'insertion et de probation) pour 100 personnes détenues ?
 70 20 1
7. A votre avis combien y-a-t-il aujourd'hui de surveillants pour 100 personnes détenues ?
 70 20 1

● La vie quotidienne en prison

8. Lors des visites au parloir, les personnes incarcérées et leurs proches sont-ils séparés (grille, vitre...) ?
 Oui Non
9. A votre avis, dans les prisons françaises, les droits suivants sont-ils reconnus aux personnes détenues ?

• Le droit de vote	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• L'appartenance à une association extérieure à la prison	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• La liberté de culte	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• La sécurité sociale	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• Le droit d'association entre personnes détenues	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- A votre avis, les personnes détenues peuvent-elles bénéficier :

• Du RMI (revenu minimum d'insertion)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• De l'allocation chômage	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non



Quiz prison : Testez vos connaissances

● Préparation à la sortie

10. En prison, a-t-on la possibilité de:

- suivre une formation professionnelle Oui Non
- suivre les enseignements de l'Education Nationale Oui Non
- passer des examens Oui Non

11. A votre avis, dans les prisons françaises, le travail est-il obligatoire ?

- Oui Non

A votre avis, le droit du travail s'applique-t-il en prison ?

- Oui Non

12. Avoir un casier judiciaire est-il un obstacle à la réinsertion ?

- Oui Non

13. Parmi ces propositions, lesquelles permettent d'éviter la prison ?

- Travail d'Intérêt Général (TIG)
- Amende
- Bracelet électronique (PSE)
- Sursis avec mise à l'épreuve
- Libération conditionnelle
- Contrôle judiciaire
- Placement à l'extérieur
- Semi-liberté

14. La libération conditionnelle vous paraît-elle une mesure efficace pour la réinsertion ?

- Oui Non



Réponses au questionnaire Quiz prison

● La prison en chiffres

1. **59 488** personnes sont détenues au 1er juillet 2006.
2. Il y a **50 332** places au 1er juillet 2006.
3. En moyenne **85 000** personnes sortent de prison chaque année. En 2004, 84 759 personnes sont sorties de prison.
4. **La durée moyenne de détention est de 8,4 mois** en 2004. Elle a doublé depuis 1975 : la durée moyenne de détention était alors de 4,3 mois. Au 1er avril 2006, 34 % des personnes détenues condamnées purgent une courte peine (moins d'un an), 32 % une peine intermédiaire (1 an à moins de 5 ans) et 34 % une longue peine (5 ans et plus). Parmi les personnes condamnées à une longue peine, on compte 511 personnes condamnées à perpétuité au 1er avril 2006.
5. **Oui**, il s'agit de la détention provisoire qui peut être ordonnée par le juge des libertés et de la détention lorsqu'une personne est mise en examen. Au 1er juillet 2006, on comptait 20 999 prévenus incarcérés en maison d'arrêt, soit une proportion de 34 % des personnes écrouées en France. La durée moyenne de détention provisoire est de 4,3 mois. Elle a également doublé depuis 1975.
6. Il y a aujourd'hui **1 conseiller d'insertion et de probation** (travailleur social) pour 100 personnes détenues.
7. Il y a **40 surveillants** pour 100 personnes détenues.

● La vie quotidienne en prison

8. **Non**, sauf mesures disciplinaires, les personnes incarcérées et leurs proches ne sont pas séparés lors des visites. Mais les parloirs sont surveillés, limités en durée et en fréquence.
9. **Le droit de vote**, le droit d'appartenir à une association extérieure à la prison, la liberté de culte ainsi que le droit à la sécurité sociale sont reconnus aux personnes détenues (sauf, pour le droit de vote, lorsque le juge a également prononcé une peine d'interdiction des droits civiques). Constituer une association de personnes détenues n'est pas interdit, mais ce droit n'est pas mis en œuvre, donc inopérant. Le bénéfice du RMI ou de l'allocation-chômage n'est en revanche pas reconnu aux personnes détenues. Toutefois, le RMI est maintenu pendant 60 jours après l'incarcération.

● La préparation à la sortie

10. **Oui**, on peut suivre des formations générales ou professionnelles en prison et passer des examens. 29,7 % des personnes incarcérées ont suivi une formation sur l'année 2005.
11. **Non**, le travail en prison n'est pas obligatoire. L'obligation de travailler a été abolie au début des années quatre-vingt. Par ailleurs, le droit du travail ne s'applique pas en prison. Privée de contrat de travail, la personne détenue dispose de peu des droits qui y sont attachés : elle ne peut revendiquer ni congés payés, ni congés maladie. Cependant, elle cotise pour la retraite et le chômage. Elle ne dispose d'aucun recours – et encore moins d'indemnités – en cas de licenciement, que celui-ci soit consécutif à une faute professionnelle ou au chômage technique. Aucun droit à réclamation, représentation ou grève ne lui est non plus reconnu.



Réponses au questionnaire Quiz prison

12. **Le casier judiciaire** est un registre national centralisant les condamnations pénales et les décisions judiciaires. Les informations ainsi centralisées font l'objet de trois bulletins (B1, B2, B3). Certains employeurs, pour juger de la « moralité » d'un candidat à l'embauche, peuvent demander un extrait du casier judiciaire aux salariés (B3). Pourtant, la chambre sociale de la Cour de cassation a très clairement affirmé que le salarié « n'avait pas l'obligation de faire mention de ses antécédents judiciaires » (arrêt du 25 avril 1990). Une condamnation inscrite au B2 empêche l'accès à la fonction publique, aux banques et aux assurances. L'État, qui devrait être le premier à faciliter la réinsertion, interdit ainsi aux personnes condamnées de travailler pour lui. C'est une peine après la peine. Cette mémoire des parcours individuels matérialisée par le casier judiciaire peut s'effacer avec le temps ou, à certaines conditions, sur requête de l'intéressé.

13. **Pour éviter la détention**, souvent inadaptée pour les courtes peines, il existe d'autres sanctions, non-privatives de liberté, telles que le travail d'intérêt général (effectuer un travail non rémunéré au profit d'une collectivité ou d'une association), le sursis avec mise à l'épreuve (obligation de suivre certaines obligations ou interdictions pendant un temps donné), le contrôle judiciaire (obligation pour une personne de se mettre à disposition de la justice et de respecter certaines obligations) ou encore l'amende. La libération conditionnelle (libération anticipée sous condition), le placement sous surveillance électronique (peine comportant un système électronique de contrôle à distance de la présence ou de l'absence d'une personne sur le lieu qui lui a été assigné), le placement à l'extérieur (peine s'effectuant en dehors de la prison, souvent dans une association, sous réserve du respect des conditions individuelles fixées) ainsi que la semi-liberté (effectuer un travail dans la communauté tout en retournant en détention chaque soir) sont des aménagements de peine. Ces mesures permettent à une personne condamnée présentant des gages « sérieux » de réinsertion de bénéficier d'une libération anticipée, mais surveillée.

14. **Oui**, « la libération conditionnelle est une des mesures les plus efficaces et les plus constructives pour prévenir la récidive et pour favoriser la réinsertion sociale des détenus dans la société selon un processus programmé, assisté et contrôlé », Recommandation Rec(2003)22 du Conseil de l'Europe. Pourtant, elle reste une mesure d'exception : seuls 9 % des condamnés libérés bénéficient d'une libération conditionnelle alors que le taux de retour en prison est de 40 % pour les libérés conditionnels